



N° 276

Le 26 novembre 1990

## LE GOUVERNEMENT OFFRE UNE MEILLEURE ASSURANCE POUR LES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES ET HALIEUTIQUES À CUBA

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement du Canada, par le biais de la Société pour l'expansion des exportations (SEE), augmentera à 30,9 millions \$ l'assurance qu'il offre pour les exportations de produits agricoles et halieutiques à Cuba. C'est 10 millions \$ de plus que les 20,9 millions \$ annoncés en novembre 1989.

«L'accroissement du montant renouvelable de cette assurance à l'exportation est très important pour un certain nombre d'agriculteurs canadiens. Il protège les revenus agricoles et garantit l'accès au marché cubain,» a déclaré le ministre Crosbie.

L'assurance s'applique à tous les produits agricoles expédiés en vrac. Elle s'applique aussi aux exportations de poisson en vrac. Elle protégera les exportateurs contre le défaut de paiement après expédition, et aussi contre les risques pris avant l'expédition.

L'assurance sera offerte par la SEE, et Cuba effectuera les paiements associés aux transactions préalablement assurées.

Cette assurance-exportation à Cuba s'inscrit dans le cadre du programme d'assurance de la SEE pour les produits agricoles en vrac qui, depuis 1986, a facilité l'exportation de plus de un milliard \$CAN de produits agricoles à l'étranger.

La SEE, qui est le mécanisme officiel de crédit à l'exportation du Canada, est chargée de fournir une assurance-crédit, des prêts et des garanties à l'exportation ainsi que d'autres services financiers en vue de promouvoir le commerce extérieur du Canada. Elle fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce extérieur.